

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 octobre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/104

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caultery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Salvigny

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (51 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, BINET Franck (S), GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (12) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, HOTTON Sandrine, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne, PLATEAU Marc, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (7) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2021/104 : Portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2020

Monsieur le Vice-Président expose :

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2020 le 29 septembre 2021.

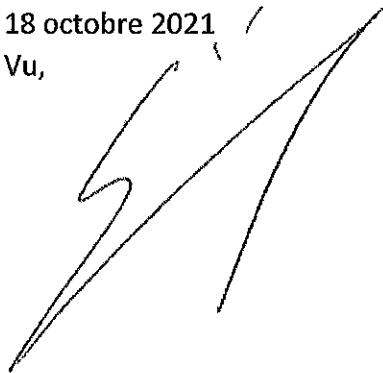
Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 octobre 2021 et de la publication le
18 octobre 2021

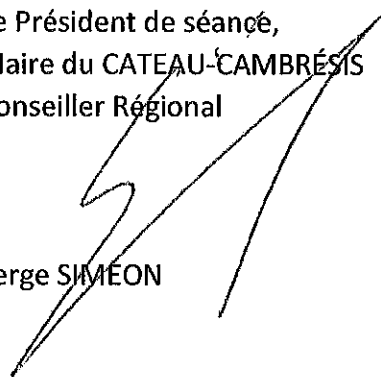
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 octobre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMÉON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 059-200030633-20211008-2021_104-DE

Annexe 2021/104 :

Rapport d'activités du PETR du Pays du Cambrésis

Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
ID : 059-200030633-20211008-2021_104-DE



**Syndicat Mixte
le d'Équilibre
teritorial et Rural
du Pays du Cambrésis**
Neuve - BP 50049
Cambrai cedex

Tél. 03 27 72 92 60

secretariat@paysducambresis.fr

www.paysducambresis.fr



Transition énergétique - rénovation énergétique - bâtiment périscolaire, Clary



Rapport d'activités

2020



Urbanisme - diagnostic foncier, commune de Fontaine-Notre-Dame



Développement rural - café le Carnétoin, commune de Solesmes



Rapport d'activités

2020



Crédits photos : Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis - Office de Tourisme du Cambrésis
Samuel Dhote, Yannick Prangère, Commune de Cambrai, Commune de Caudry,
Commune de Le Cateau-Cambrésis, Communauté de communes du Pays
Solesmois, Commune de Solesmes

Rédaction : Équipe du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
Conception graphique : Yannick Prangère
Impression : Imprimerie Sensey

- 1. CONTEXTE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE P. 4**
- 2. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE P. 5**
- 1. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE P. 6**
- 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE P. 7 - 11**
- 3. PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 12-15**
- 4. IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P. 16-25**
- 5. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ P. 26-29**

- 6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2020 P. 30-31**
- 7. GLOSSAIRE P. 32-34**



La crise sanitaire

L'année 2020 restera marquée par l'épidémie de Covid-19, dont les répercussions sont totalement inédites.

Dès le début de la période de confinement, le syndicat mixte a réussi à réorganiser son travail pour assurer la continuité de ses missions et a réfléchi à la mise en place de nouveaux outils avec l'adaptation de ses systèmes informatiques : acquisition d'un nouveau serveur (cloud) permettant de partager (si besoin à distance) des informations, des logiciels et un agenda entre différents utilisateurs.

Cette adaptation a été nécessaire à la mise en place du télétravail. Cette adaptation a été également l'occasion d'organiser quelques réunions en visio-conférence via TEAMS.

La crise sanitaire a retardé la tenue de nombreuses réunions, ce qui amènera à revoir le calendrier initialement prévu pour l'élaboration du Schéma Directeur Vélo (SDV) et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'année 2020 a été marquée par la disparition de deux personnalités du territoire, touchées par le Covid.

Maire de Quiévy, depuis 2008, Daniel BLAIRON, Élu du comité syndical, représentant de la CA2C, est décédé le 16 octobre 2020.

Dirigeant de plusieurs grandes associations cambrésienne, Pierre DECEUKELEIRE, président du conseil de développement du Cambrésis, est décédé le 8 novembre 2020.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Le Pays a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes au cours du deuxième semestre de l'année 2020 (ce contrôle s'insérait dans un contrôle impuisé à l'échelle nationale sur un ensemble de PETR dans plusieurs régions). Ce contrôle a concerné le PETR sur la période 2018 à 2020 mais également le Syndicat Mixte du pays sur la période de 2014 à 2017.

Suite au contrôle de la CRC, des recommandations ont été émises par cette instance.

Les deux rapports concernant le Pays ont été présentés en bureau et au comité syndical au début de l'année 2021.

Voici quelques éléments marquants issus des rapports d'observations sur la gestion du Pays du Cambrésis sur la période 2017 à 2020 avec quelques unes des recommandations ou rappels :

- Apporter des moyens au conseil de développement.
- Formaliser le cadre juridique des mises à disposition de ses agents.
- Octroyer le montant annuel du complément indemnitaire en fonction de la valeur professionnelle des agents.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCL rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2020 lors du Comité Syndical du 13 avril 2021. Celui-ci a été transmis le 28 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

SCRIPTIF LA STRUCTURE



Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le
N° : 059-200030633-20211008-2021_104-DE

DU GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis	
DATE DE CRÉATION	1 janvier 2018 (SMSCoT : 30 JUILLET 2003)	
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI	
COMMUNES MEMBRES	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI	
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	165 350 HABITANTS	
NOM DU PRÉSIDENT	SYLVAIN TRANOY	

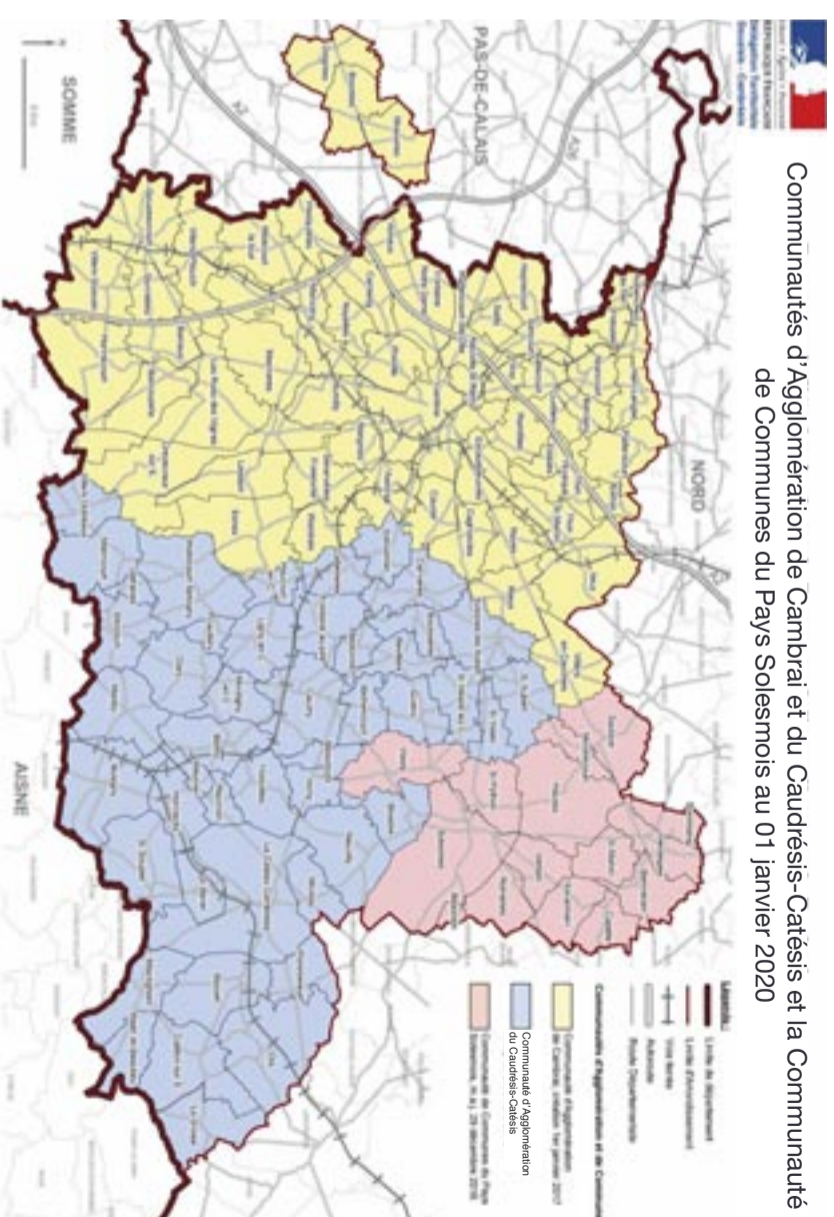
EP CI	NOM	Prénom	Fonction
CAC 10 membres	TRANOY	Sylvain	Président
	COQUELLE	Guy	
	DENOYELLE	Jacques	
	DHERBECOURT	Eddy	
	LAMOURET	Fernande	
	LANGLAIS	Marc	
	MOMPACH	Pascal	Vice-Président
	NOBLECOURT	Francis	
	PRETTRE	Michel	
	RINGEVAL	Maryvone	
CA2C 8 membres	BASQUIN	Alexandre	Vice-Président
	BRICOUT	Frédéric	
	DEPREZ	Marie-José	
	HENNEQUART	Michel	Conseiller délégué
	MODARELLI	Joseph	
	OLIVIER	Jacques	Vice-Président
	RIBES	Laurence	Vice-Présidente
	RICHOMME	Liliane	
CCPS 3 membres	ESCA RTIN	Didier	Vice-Président
	DHANEUS	Michel	
	GILLERON	Jocelyne	

SIÈGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2020, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.
En 2020, le Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, (soit 116 communes).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Communautés d'Agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes du Pays Solesmois au 01 janvier 2020



Le PETR participe au développement de son territoire en animant plusieurs dispositifs, et programmes et en accompagnant les collectivités locales, les associations et acteurs privés dans le montage de leurs projets et la recherche de subventions dans les thématiques ou compétences suivantes :

- **Transition énergétique et climatique** (Plan Climat Air Energie (PCAET), Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Certificat d'économie d'énergie (CEE)...))
- **Urbanisme/SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Cambrésis, suivi des documents d'urbanisme des collectivités)
- **Habitat** (Délégation de maîtrise d'ouvrage du PIG « Habiter Mieux » et de l'observatoire de l'habitat, Prime Air Bois...)
- **Développement rural et territorial** (LEADER 2014/2020, FISAC, ...)
- **Études diverses** (Schéma directeur Vélo, autres études déléguées par les EP CI,...)



La gouvernance

Le Pays, est piloté par les élus locaux qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Le 17 septembre 2020, s'est tenu le comité syndical d'installation, où la nouvelle gouvernance a été élue.

Sylvain TRANOY a été élu Président.

5 Vice-présidents ont été élus :

- Laurence RIBES (vice-présidente en charge du développement territorial et rural)
- Alexandre BASQUIN (vice-président en charge de l'habitat)
- Jacques OLIVIER (vice-président en charge de la mobilité et du transport)
- Pascal MOMPACH (vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor)
- Didier ESCARTIN (vice-président en charge de la transition énergétique)

Les autres membres du bureau

CAC	CA2C	CCPS
<ul style="list-style-type: none"> - Francis NOBLECOURT - Michel PRETTRE - Jacques DENOYELLE - Maryvonne RINGEVAL - Guy COQUELLE - Marc LANGLAIS - Fernande LAMOURET - Eddy DHERBECOURT 	<ul style="list-style-type: none"> - Frédéric BRICOUT - Michel HENNEQUART - Joseph MODARELLI - Liliane RICHOMME 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel DANHEUS - Sylvianne MAROUZE - Joselyne GILLERON

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, le rôle du **comité syndical** consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.

21 élus issus des 3 intercommunalités du territoire constituent le **bureau** : le Président, 5 vice-présidents et 15 représentants du territoire. Son rôle est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions. Le comité syndical a délégué au Bureau la formulation des avis sur les projets de révisions de PLU et de SCoT voisins et les délibérations relatives aux ressources humaines.

Réunions du comité syndical en 2020

- 16 janvier
- 18 février
- 10 juin
- 17 septembre
- 04 novembre

Réunions du Bureau en 2020

- 06 février
- 21 octobre
- 08 décembre

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

Les commissions

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission environnement-climat-énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural



Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est l'une des formes d'expression de la démocratie locale. Il représente la « société civile » qui est ainsi associée en permanence à la réflexion et la prospective sur l'avenir du territoire. Il s'appuie sur l'esprit partenarial et les habitudes de travail en commun, partagés par l'ensemble des acteurs pour affirmer sa force de proposition sur les projets de développement du territoire.

Composé de 70 membres, le conseil de développement du Pays du Cambrésis se réunit 1 à 2 fois par an en assemblées plénières et s'organise en fonction de l'avancée des travaux en organisant des groupes de travail thématiques.

Un bureau composé du président, des 2 Vice-présidents et des 4 animateurs des commissions se réunit régulièrement afin de préparer les travaux des différentes commissions thématiques.

Différentes commissions thématiques ont été mises en place par rapport aux différents sujets qui intéressent le Cambrésis :

- **Groupe de travail cadre de vie / social / santé / éducation**
- **Groupe de travail développement économique / transport**
- **Groupe de travail tourisme / patrimoine**
- **Groupe de travail aménagement / habitat / transition énergétique**

Le Conseil de développement sera notamment consulté par le Pays du Cambrésis dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence territoriale (S.C.o.T.) et de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T.), ainsi que par les trois E.P.C.I. du Cambrésis sur la conception et l'évaluation de leurs politiques locales de promotion du développement durable.

Il sera aussi consulté lorsque les E.P.C.I. et le Pays du Cambrésis élaboreront ou réviseront leurs projets de territoires et sur les documents de prospective et de planification résultant de ces projets.

Depuis 2018, Le Pays du Cambrésis et les trois EPCI dispose d'un conseil de développement commun. L'élection du nouveau Président a eu lieu le 18 septembre 2019, Pierre Deceukelire a été élu. Suite à son décès en 2020, la nouvelle gouvernance du conseil de développement est en cours de définition. En 2021, en concertation avec les 3 EPCI de l'arrondissement, un nouveau président du conseil de développement et un nouveau Bureau devront donc être élus.

L'équipe du Pays - L'effectif se compose de :

- 7 personnes en activités à temps plein ;
- 1 agent actuellement mis à disposition de la Chambre des Métiers jusqu'en juin avant un retour au PETR.

Tableau des effectifs en 2020

Patrice Moueza	Directeur
Magdalena Vanrenterghem	Chargée de mission climat-énergie
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique
Jonathan Labaere	Chargé de mission urbanisme
Dorothee Bin	Gestionnaire LEADER
Mélanie Leguay	Animatrice LEADER
Pascal Berland	Chargé de mission urbanisme
Aurélien Dallo	Chargé de mission habitat

Mélanie FANTON était présente jusqu'en juillet 2020, pour assurer les missions de direction intérimaire en activité accessoire. Gérard BEVIS était déjà présent, pour assurer les missions de gestion financière et budgétaire, en activité accessoire.

SON RÔLE - SES MISSIONS

Le PETR constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes, communautés d'agglomération et communauté de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets à travers des partenariats étroits avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ... (en cohérence avec ses compétences).

Le Pays porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis. Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, de grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire.

Il porte également des missions de développement comme par exemple :

- L'aide à l'émergence et conduite de projets
- Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques
- La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020), Il répond également, pour le compte du territoire, à des appels à projets comme pour le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), Fonds Air Energie,...

Et, la structure porte par MO déléguée le programme de rénovation de l'habitat ancien énérgivore (« Habiter mieux »).



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement.

Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

A ce jour, le Cambrésis dispose déjà d'un SCoT approuvé le 23 novembre 2012. Ce schéma définit à l'échelle de l'arrondissement des orientations et objectifs à atteindre d'ici 2020, sur les différentes thématiques d'aménagement du territoire. En tant que personne publique associée, le Pays du Cambrésis formule un avis sur chaque projet de PLU arrêté, grâce aux réunions du bureau et aux commissions de suivi des PLU et du SCoT.

Toutefois, l'action du Pays ne se limite pas à la formulation d'avis puisqu'un accompagnement plus complet est proposé aux élus tout au long des procédures d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis apporte ainsi un appui technique dans le domaine de la planification et la définition de projets tout en aidant à la prise en compte des orientations du SCoT.

Durant l'année 2020, le Pays du Cambrésis a ainsi :

- accompagné une trentaine de communes du territoire pour la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
- accompagné les projets d'urbanisme opérationnel (reconversion de friches, ...) ;
- suivi les projets d'urbanisme commercial.

De manière générale, les calendriers des procédures d'urbanisme en cours et notamment celui de la révision du SCoT a été impactés par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

La première phase de révision du Schéma de Cohérence Territoriale est d'établir ensemble un diagnostic partagé du territoire. Quatre thématiques structurantes ont été définies afin d'organiser ce diagnostic :

- Equipements, services et mobilités,
- Stratégie de développement économique,
- Habitat et renouvellement urbain,
- Environnement et cadre de vie.

Ces ateliers avaient plusieurs objectifs :

- Construire ensemble une vision partagée grâce à la participation de l'ensemble des acteurs,
- Recueillir des données supplémentaires pour alimenter le diagnostic,
- Croiser les enjeux identifiés dans le Bilan du SCoT et en cerner de nouveaux,
- Connaître les initiatives en cours sur le territoire (publiques comme privées).

Durant le premier trimestre 2020, se sont tenus 4 ateliers thématiques au sein des différentes intercommunalités. Ces ateliers ont permis de réunir près de 150 participants : élus, services de l'état, chambres consulaires et autres partenaires. Lors de ces réunions les participants ont pu s'exprimer et venir contribuer à l'élaboration du diagnostic qui devrait être validé d'ici 2022.



Atelier environnement et cadre de vie
30 janvier 2020



Atelier stratégie de développement économique
3 février 2020



Atelier équipements, services et mobilités
22 janvier 2020



Atelier habitat et renouvellement urbain
30 janvier 2020



Diagnostic foncier comme outil principal de la phase de sensibilisation

Afin de préparer la phase de sensibilisation prévue dans la procédure de révision du SCoT, le Pays du Cambrésis a travaillé sur l'actualisation du diagnostic foncier. Cet outil cartographique permet de visualiser l'ensemble des potentiels fonciers existant sur chaque commune du territoire. Pour l'actualiser, un important travail de terrain et de cartographie a été mené durant l'année 2020.

Exemple d'une carte de diagnostic foncier



Le recrutement d'une stagiaire sur une période de 5 mois a permis de vérifier sur le terrain, le foncier disponible dans chaque rue de l'arrondissement et d'actualiser l'ensemble des cartes de diagnostic foncier. Cet outil servira de base pour la phase de sensibilisation prévue au premier semestre 2021.

Le transport et la mobilité

Élaboration du Schéma Directeur Vélos du Pays du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis a été distingué lauréat de l'appel à projet « Vélos et territoires » de l'ADEME en mai 2019. Le Schéma Directeur Vélo est un document de planification des mobilités cyclables pour les collectivités. Il répond à plusieurs objectifs :

- Dresser un diagnostic du territoire du point de vue du vélo en analysant les infrastructures existantes, leur niveau de cyclabilité et les besoins de mobilités des habitants ;
- Élaborer une feuille de route précise composée d'une programmation d'investissements à 5 ou 10 ans ainsi que d'orientations en termes de développement de services et d'actions d'animation ou communication pour accompagner le développement du vélo.

L'objectif est de bien identifier les itinéraires existants et à développer entre les différents pôles du territoire.

L'ambition de la réalisation de ce schéma est de **pouvoir disposer d'un document de référence** pour connaître finement les axes où élaborer des aménagements les plus adéquats : tracés, pistes, services, ...

Un Schéma Directeur Vélos, c'est **avoir une vision partagée et cohérente à l'échelle de l'arrondissement du Cambrésis pour les pratiques cyclables** et leur développement.



Ce schéma directeur s'inscrit dans un **contexte dynamique** : Plan National Vélo, schéma directeur cyclable du Conseil départemental du Nord, ...

Connaître et hiérarchiser un réseau cyclable, c'est **favoriser les pratiques cyclables pour certaines mobilités des quotidiens** (aller au travail, faire ses courses, se divertir...), en complément des pratiques sportives ou touristiques existantes sur le territoire.

Le calendrier prévisionnel envisagé du schéma prévoit 4 grandes phases :

- janvier 2019 à septembre 2020 : l'élaboration du diagnostic ;
- dernier trimestre 2020 : la hiérarchisation du réseau identifié ;
- premier trimestre 2021 : l'établissement d'une stratégie pluriannuelle de programmation ;
- second trimestre 2021 : finalisation du schéma.

L'ambition étant d'approuver le Schéma Directeur Vélos du Pays du Cambrésis fin 2021.

Dans le cadre d'une procédure de marchés publics, suite à une consultation ainsi qu'une analyse des offres, le Pays du Cambrésis s'est attaché les services du bureau d'études B&L Evolution pour mener à bien cette mission.



L'étude sur le syndicat mixte des transports

Les communautés d'agglomérations de Cambrai et du Caudrésis-Catésis, autorités organisatrices de la mobilité dans leurs périmètres respectifs, se sont interrogées sur l'amélioration de l'offre publique de transport sur le territoire.

Le Syndicat Mixte des Transports (SMT) serait donc un outil à interroger dans son opportunité, ses tenants et ses aboutissants, pour un transport plus efficace et efficient.

Les deux AOM de l'arrondissement voient dans un éventuel syndicat mixte des transports du Cambrésis un opérateur permettant de développer plus aisément des formes diversifiées d'offres et d'accompagnements publics de mobilités.

En 2020, le Pays a été sollicité par les communautés d'agglomérations pour porter l'étude d'opportunité pour la création d'un syndicat mixte des transports ou d'une autre forme d'organisation à l'échelle des deux agglomérations.

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Caudrès, plusieurs actions dans le domaine de l'habitat et du développement durable.

L'habitat et le logement



Le Pays du Cambrésis, anime et intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement, dans le cadre des missions déléguées par le EPCI membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme d'intérêt général « Habiter mieux », et l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le Pays met en place des programmes d'aides aux travaux : Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux »

Après plus de 7 années d'opération, les élus ont décidé de renouveler le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », avec la mise en place d'un nouveau programme pour la période 2019-2023. Ce dispositif se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet : l'opérateur INHARI. Il a été missionné pour assister gratuitement les propriétaires dans toutes les phases de leur projet : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis (35 %), scénario de travaux, montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux, etc.

Bilan du premier PIG « Habiter mieux »

Le premier programme, effectif de 2013 à 2018, a permis d'accompagner 935 propriétaires occupants dont 754 sur le volet précarité énergétique, 170 sur le volet autonomie et 11 sur le volet habitat indigne. 47 propriétaires bailleurs ont été soutenus, permettant la mise en location de 61 logements conventionnés par l'Anah.



Avant



Après

Au total, 17 000 000 € TTC de travaux ont été générés sur l'ensemble de l'arrondissement, tous dossiers confondus. Cette opération a été une réelle opportunité pour les entreprises du territoire. Plus de 7 sur 10 en sont issues. 9 177 000 € de subventions d'aides aux travaux ont été mobilisés par les particuliers auprès des différents partenaires : Anah, Pays du Cambrésis, Communauté d'Agglomération du Caudrès-Catésis et plus

ponctuellement les caisses de retraites (CARISAT, MSA, RSI) ainsi que la Fondation Abbé Pierre.

Au vu d'un bilan satisfaisant, les élus du territoire ont décidé de renouveler l'opération, recentrée sur les thématiques « précarité énergétique » et « autonomie », du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le PIG 2019/2023

Date de démarrage : 1er janvier 2019, afin de maintenir la dynamique sur le territoire et poursuivre la réponse aux besoins locaux, aux ambitions régionales et nationales, et éviter une cassure entre les deux programmes.

Durée : période de 3 ans, reconductible 2 ans

Objectifs annuels : 130 dossiers précarité énergétique et 40 dossiers autonomie

Évaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée à partir des consommations conventionnelles et de factures réelles, et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé

Cotisation Pays : montant de 1,25 € / habitant / an

Financement de l'ingénierie / d'une aide aux travaux à destination des ménages / Financement de la communication.

Les chiffres du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux », année 2020

Afin de comprendre les éléments ci-dessous, deux mesures sont utilisées : dossiers agréés et dossiers soldés. Concernant les dossiers soldés, voici un état du nombre de dossiers soldés en 2020.

Typologie des travaux et statut d'occupation	Nombre de dossiers agréés en 2020 à l'échelle du Pays
Propriétaires occupants - Amélioration énergétique	49
Propriétaires occupants - AUTONOMIE	12
Montant des travaux HT des dossiers soldés en 2020	1 105 637 €
Montant des travaux TTC des dossiers soldés en 2020	1 179 708 €
Montant des subventions des dossiers soldés en 2020	659 389 €

Ce tableau inclut également certains particuliers qui ont adhéré au projet les années précédentes. Il faut noter une baisse de dossiers soldés, probablement en raison de l'année Covid.

En parallèle, 150 nouveaux dossiers ont été agréés.

Pour ce qui est du second programme (2019-2023), au 31/12/2020, 198 ménages (travaux en cours et terminés) ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leur logement. Cela représente 3,01 millions € HT, soit 3,65 millions € TTC de travaux, pour un montant total de subvention de 2 106 280 €.

Détail des financements du dispositif PIG 2019-2023 du Pays du Cambrésis en 2020 :

Financiers	Montants
Anah	500 069 €
Prime Habiter Mieux	56 430 €
Département	21 931 €
Région	18 000 €
Pays	33 720 €
CA2C	6 600 €
Autres financeurs (caisses de retraite principalement)	22 639 €

Grâce à l'ingénierie mise en place par le Pays, le programme a permis aux particuliers de bénéficier de financements pour leurs projets de travaux.



Le Pays mène aussi des missions de conseil à l'Espace Conseil FAIRE (ECF)

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ?

ATTENTION ! POUR PROFITER DES AIDES, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE EN CONTACT AVEC UN CONSEILLER EN ÉNERGIE (CEE) AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX :

- Appareillement des chauffage existants
- Isolation de la toiture, des murs
- Isolation des planchers
- Appareillement du solaire et des pompes
- Appareillement des pompes à chaleur

DE LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES :

Programme France Habitat (FHA) : Aide à l'habitat pour les particuliers et les professionnels pour la rénovation énergétique de leur logement (rénovation globale et travaux de confort de leur logement) jusqu'à 60 % du coût de leur projet (avec une aide de 10 000 € maximum) de la part de l'État.

PONDERAUX CONTACTS :

CONTRAT	119	NUMÉRIQUE	NUMÉRIQUE	NUMÉRIQUE
Chambre	100	100	100	100
Salon	100	100	100	100
Cuisine	100	100	100	100
La Caverne	100	100	100	100
Autres	100	100	100	100

ATTENTION ! POUR PROFITER DES AIDES, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE EN CONTACT AVEC UN CONSEILLER EN ÉNERGIE (CEE) AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

La mission principale de l'Espace Conseil FAIRE est d'apporter des conseils personnalisés d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de construction et de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie. Il informe tout type de public. Cependant, son activité se concentre principalement sur les particuliers (qui représentent 98% des contacts du conseiller en 2020) et notamment les propriétaires occupants (représentant 94,5% des contacts).

Depuis sa création en 2012 sur le territoire, le nombre de demandes est en forte hausse : 1 495 en 2019, pour 1 722 en 2020. Cela s'explique par le renforcement des campagnes de communication nationale et par la mise en place d'aides sur le territoire, « Isol Comble », la Prime Energie et en 2019 la « Prime Air Bois », pour lesquels les particuliers sont réorientés vers l'Espace Conseil FAIRE.

Cet espace d'accueil est localisé à Cambrai. (1-27 place Porte Notre Dame) Des permanences sur rendez-vous sont aussi organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement : Caudry, Avesnes-les-Aubert, Le Cateau-Cambresis, Busigny, Iwuy, Gouzeaucourt et Solesmes.

Le guichet unique de l'habitat

Afin de faciliter les projets de rénovation des habitants, la Région Hauts-de-France, l'État et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (Ademe), ont lancé un appel à projets (AAP) pour la mise en place de guichets uniques de l'habitat.

Le Pays du Cambresis ayant fait acte de candidature a été lauréat de cet AAP.

Pour rappel, dans ces guichets uniques des conseillers proposent gratuitement aux habitants toutes les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leurs projets de rénovation. Ces conseillers accompagnent également les habitants de façon individuelle dans leur démarche, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement ou d'accessibilité.

Expérimentation de programmes complémentaires

La prime Air Bois

Il s'agit d'un programme destiné aux propriétaires occupants pour le remplacement des appareils de chauffage au bois ouverts ou fermés et antérieurs à 2020 par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

La convention « Fonds air » avec l'ADEME a été signée. L'Espace Conseil FAIRE a un rôle de pré-instruction conjointe avec le Pays du Cambresis. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans à raison de 60 appareils par an, avec une base théorique de 20 appareils par an pour chaque EPCI présente dans le territoire.

Sur l'année 2020, le dispositif a connu un rapide succès. 81 conventions ont été signées et 71 dossiers ont été soldés. Tout comme en 2019, l'objectif de réaliser 60 dossiers par an a été dépassé.

En 2020, les aides du Pays du Cambresis pour le remplacement d'appareils de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002 est de 95 850 euros, financées par l'ADEME à hauteur de 50%, soit 47 925 euros.

L'aide se poursuit pour la dernière année en 2021.

FAITES DES ÉCONOMIES, REMPLACEZ VOTRE ANCIEN CHAUFFAGE AU BOIS

PRIME Air Bois

NOUVEAU

03 62 53 25 18 (appel Info Énergie)

1 877 (appel Prime Air Bois, Service Clientèle)

www.appelprimeairbois.fr

Cette année l'Espace Conseil FAIRE a animé 3 ateliers :

- **Salon de l'artisanat à Cambrai, les 19 et 20 septembre 2020**
- **Présentation des dispositifs d'aides aux professionnels en partenariat avec le GRET (Cambrai)**
- **Festival Les Nativades (Val du Riuo)**

Au total, ce sont 315 personnes qui ont été sensibilisées lors de ces événements.

L'ECF est cofinancé par le Conseil Régional, l'ADEME et le Pays du Cambresis.

En 2020, les élus du Cambresis ont décidé de reconduire leur soutien à l'Espace Conseil FAIRE à hauteur de 19 000 €.

Le Syndicat Mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».

Environnement, le Climat et l'Énergie

La mission « transition énergétique », c'est

- L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Un accompagnement dans le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR);
- Au titre du contrat d'objectifs de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle TRI (COT TRI), c'est :
 - un accompagnement dans la réalisation des plans des établissements scolaires (PDES),
 - le plan d'actions en faveur de la qualité de l'air des écoles,
 - le traitement des îlots de chaleur et la gestion / l'intégration des eaux pluviales;
- Porteur et référent de l'opération Plantons le décor, la mission « transition énergétique » accompagne également, les mairies d'ouvrage dans leur projet de plantation.

Élaboration et animation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

En septembre 2017, le Pays du Cambresis s'engageait dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambresis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du Plan Depuis 2014, le Pays accompagne l'ensemble des collectivités sur la rénovation du patrimoine public, au titre de TEPCV dans un premier temps, puis avec les certificats d'économie (CEE), en complémentarité des dispositifs du Département (ADVB) et de l'Etat (DETR, DSLI).



Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'accélérer le déploiement de la Transition Énergétique et Écologique, sur la voie d'une société post carbone, plus résiliente et plus robuste.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de permettre de s'y adapter. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Pour l'élaboration du PCAET, un groupement de bureaux d'études a été mandaté : JPC Partner et Entreprises territoriales et développement.

En étroite concertation et en accord avec les 3 EPCI, le PETR a donc pour mission d'élaborer le diagnostic, la stratégie territoriale, le programme d'actions comportant des volets particuliers à chaque EPCI autant que de besoin, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic est réalisé et est disponible sur le site internet du pays du Cambresis : <http://www.paysducambresis.fr/plan-climat-air-energie-territorial-cambresis/>



Une stratégie a été proposée en 2020 avec des objectifs à l'horizon 2030 et 2050. En parallèle, le Syndicat mixte avance sur la rédaction du programme d'actions territorial du PCAET. Ce programme d'actions qui concerne l'ensemble des acteurs du territoire : les communes, les syndicats, les entreprises, les associations, les agriculteurs, sera alimenté par de futures actions avec un bilan sur la mise en œuvre à mi-parcours (3 ans) qui sera réalisé.

Voici quelques actions phares engagées dans le cadre du PCAET :

- Elaboration d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Masnières
- Mise en place d'un programme alimentaire territorial
- Diagnostic /cadastre des zones chaudes et froide + application arbo climat (programme de plantations)
- Amo ENR (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de récupération)
- Projets de méthanisation
- Elaboration du Schéma directeur vélos du Pays du Cambresis

Deux nouveaux volets seront annexés au Plan climat :

- Un plan Air
- Et une étude d'opportunité à la mise en place de ZFE (Zones à faibles émissions mobilité)

La loi LOM (loi n°2019-1428 publiée le 26 décembre 2019) prévoit :

- l'intégration par les métropoles, les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux couverts en tout ou partie par un PPA, dans leur PCAET, d'un plan d'actions :
 - permettant d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022 de réduction, des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du PREPA et de respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du code de l'environnement dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 ;
 - comportant une étude portant sur la création, sur tout ou une partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) – article 85.
- l'accompagnement du développement des ZFE-m : extension de la possibilité de mise en place d'une ZFE-m aux agglomérations non situées dans le périmètre d'un PPA, obligation d'instauration de ZFE-m pour les territoires pour lesquels les normes de qualité de l'air précitées sont dépassées de manière régulière – article 86.

Le PCAET doit définir un plan d'actions en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques. L'étude d'opportunité sur la mise en place de ZFE doit permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire à savoir si les objectifs énoncés dans le plan d'actions sont déjà atteints sans la mise en place d'une ZFE-m.

Accompagner le développement des énergies renouvelables en faveur du mix énergétique sur le Cambrésis



L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) EnR

Depuis trois ans, le Pays a proposé de mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergie renouvelable sur le Cambrésis, qui est dans la continuité de l'AMO « éolien » mais élargie à d'autres énergies renouvelables, répartie de la manière suivante :

- projet « éolien »
- projet « solaire »
- projet « méthanisation »
- projet « autres énergies (géothermie,...) »

En 2020, le Pays a relancé un accord-cadre AMO EnR axé sur les projets de méthanisation, solaire et de récupération d'énergie fatale.

Deux projets de méthanisation sont accompagnés en 2020 :

- le projet de la Coopérative agricole de Saint Hilaire-lez-Cambrai
 - le projet du collectif Méthasolesmois
- Et un troisième projet pourrait faire l'objet d'un accompagnement sur la commune de Masnières.

Candidature au programme ACTEE 2

Le Pays est engagé dans un programme de rénovation du patrimoine public de son territoire depuis 2014. Les travaux ont pu être financés au titre du dispositif TEPCV sur la période 2015-2017, puis au titre des CEE depuis 2018. Aujourd'hui le Pays souhaite encore amplifier son action, en se positionnant pour une candidature au programme ACTEE 2.

L'objectif est :

- Poursuivre la mutualisation des CEE,
- Développer l'animation sur le territoire,
- Etre plus efficient dans la coordination des moyens financiers mobilisés,
- Etre plus efficient dans le coordination des études et des chantiers.

Aujourd'hui avec le Plan France Relance, et l'enclenchement des CRTE (Contrats de relance et de transition écologique ; sur lesquels notamment les EPCI se sont positionnées), l'enjeu est plus que jamais de coordonner l'ensemble des dispositifs intervenant sur la rénovation énergétique du patrimoine public. Le Pays souhaite poursuivre son action pour mieux structurer la partie amont et donc l'enclenchement des travaux : la sensibilisation aux économies d'énergie, la définition des travaux à réaliser, l'optimisation des missions de maîtrise d'oeuvre afin d'amplifier la rénovation des bâtiments publics.

Le programme ACTEE 2 pourrait permettre de financer l'animation, la mise en place de groupements de commande, l'acquisition de matériel, etc.

Suivi des projets de rénovation du patrimoine public et le dépôt des CEE en 2020

Valorisation des CEE classiques

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

En 2020, le Pays a poursuivi son rôle de « tiers regroupueur » des CEE consistant à mutualiser leur cumul pour les collectivités adhérentes et à accompagner techniquement la procédure de dépôt des dossiers et de vente des CEE. Le programme du PETR du pays du Cambrésis est basé sur sept fiches de travaux éligibles à ce dispositif :

- Isolation des combles ou de toiture
- Isolation des murs : intérieure (ITI) et extérieure (ITE)
- Isolation d'un plancher
- Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
- Chaudière gaz à haute performance énergétique
- Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau
- Rénovation d'éclairage extérieur

En 2020, la Pays a effectué un dépôt, en octobre, pour la valorisation des CEE générés par 24 communes du territoire pour des travaux d'éclairage publics, de menuiseries, isolation de combles et de murs, de chaudières (6 des 7 fiches de travaux identifiées ci-dessus), représentant 547 273 € de dépenses éligibles. Ces travaux d'amélioration de la consommation d'énergie ont été effectués au sein de mairies, d'écoles, d'accueil périscolaires, de salles des fêtes, foyer des anciens...

Ce dépôt a permis de valoriser un volume de 11 256 Gwh cumac, soit 90 618,45 € de prime CEE versée par l'obligé. Une prime a été versée à ces 24 communes pour un montant total de 182 691,49 €. Ce versement a été possible grâce au fond qui a été créé par le Pays et alimenté par une partie de la valorisation des CEE bonifiés TEPCV.

La campagne de Plantons le Décor 2020- 2021



Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espace Naturels et Régionaux (ENRX) consiste à passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.

Les clients sont des particuliers, communes, entreprises et agriculteurs.

Véritable succès ses neuf dernières années, avec plus de 35 000 arbres « essences locales » et plus de 1500 fruitiers commandés, l'opération Plantons le décor a été renouvelée en 2020 sur le territoire du Cambrésis.

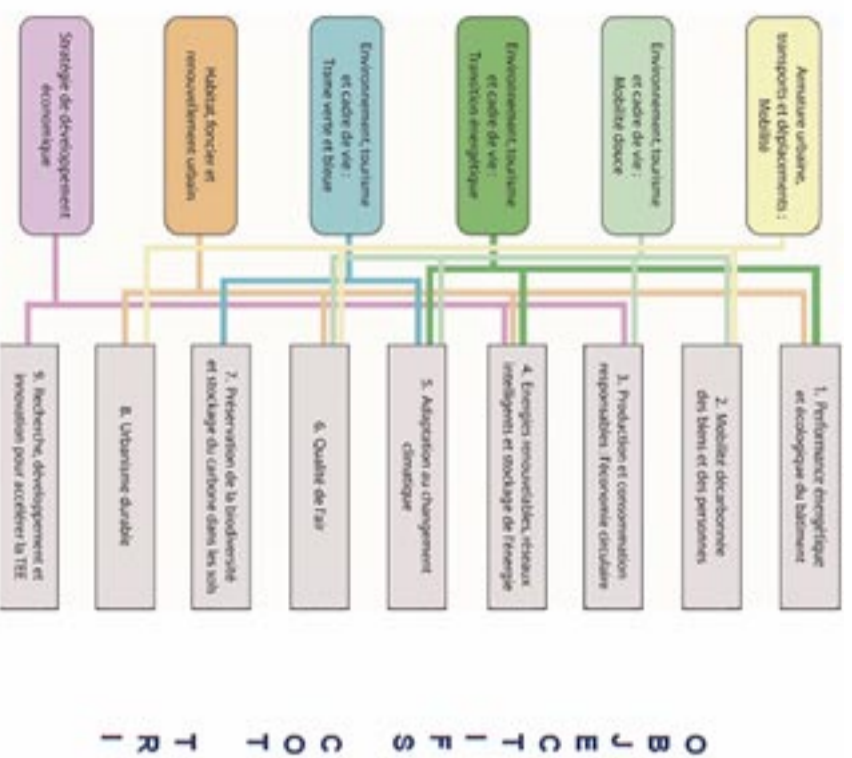
Ces végétaux sont préparés et vendus par des pépiniéristes locaux. Les clients ont réceptionné leur commande de végétaux le 19 décembre 2020 à Cambrai le matin, et à Solesmes l'après-midi.

Les animations et stages ont été annulés en raison du contexte sanitaire.





Signature du Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI) avec la Région et l'ADEME



Le Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI) est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier, suivre, évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle dans une gouvernance locale.

Pour cela, le territoire bénéficiera de l'enveloppe suivante :

- 1^{ère} et 2^{ème} année : une aide forfaitaire de 270 000 euros ;
- 3^{ème} année : une aide qui peut aller jusqu'à 165 000 euros en fonction de l'atteinte des objectifs (atteinte de 60% au minimum des objectifs).

Ce dispositif peut être complété par des financements de droits communs et couplée avec un COT-EnR (Contrat de développement des énergies renouvelables).

Le contrat a été signé en novembre 2020, il doit permettre une traduction opérationnelle des stratégies et enjeux croisés « développement durable » du SCoT et du PCAET. Les services Urbanisme, Habitat et Climat-Energie, ont travaillé collectivement à la construction d'un programme d'objectifs avec l'ADEME pour 2021-2023, déclinés ci-après en domaines de coopération :

Domaines de coopération	Indicateurs	Unité	État des lieux	Objectif	Potentiel
7 La performance énergétique et écologique du bâtiment : massifier la rénovation des logements privés	Bâtiments rénovés énergétiquement	Gwh	Résidentiel : 1 752 Gwh en 2016 (EFE)	50	2030 : 600 Gwh (EFE)
7 La performance énergétique et écologique du bâtiment : amplifier le programme de rénovation du patrimoine public -> tertiaire	Bâtiments rénovés énergétiquement (rénovation globale : niveau BBC rénovation)	Nombre de bâtiments	7 rénovations globales entre 2016 et 2020	Entre 20 et 25	26 bâtiments identifiés en patrimoine prioritaire dans le programme de rénovation des bâtiments publics
8 Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en œuvre	POES : 10 dont 3 collèges / lycées et 7 écoles élémentaires réalisés	Nombre de POES	0 en 2020	10	2030 : une trentaine de Plan de déplacement
9 Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables (cible collectives)	Collectifs engagés dans un PAT dans les 3 ans	Nombre de PAT ou établissements (hors CCPS)	1 PAT	2	3
9 Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables (cible entreprises)	Travailleur engagé sur la filière textile : 15 acteurs engagés dans un projet de démarche d'approvisionnement en circuits courts	Nombre d'acteurs engagés dans un projet	~ 60 entreprises fabrication textile sur le Cambriès	15	
10 A partir des besoins énergétiques futurs, identifier les potentialités de développement des ressources locales (ENR & R du territoire) et de leurs valorisations	part ENR : 30% des consommations d'énergie du territoire en 2016 (projet engagé/validé)	%	5700 Gwh de consommation d'énergie en 2016	1140 Gwh	objectif à 2030 : 2000 Gwh
11 Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique	l'action engagée dans chaque pôle de centralité du SCoT (12 pôles) suite au diagnostic / cadastre des zones chaudes et froides : réduction d'imperméabilisation, végétalisation ...	Nombre d'actions	0 en 2020	12	
12 Qualité de l'air	Établissements sensibilisés et dans une démarche de mise en œuvre de l'action, suivi de l'aspect réglementaire	%	Traité peu	100% sensibilisés + 50 engagés	145 établissements
13 Préserver la biodiversité et le stockage du carbone dans les sols	Augmentation du nombre d'arbres plantés	km de haie	Boisement : 5% du territoire / 300 km de haie	100 km de haie	2050 : 2600 km de haie
14 Accompagner des expérimentations en matière d'urbanisme opérationnel durable	Nombre conseils délivrés auprès des élus communaux avec 35% de projets accompagnés, en lien avec les thématiques du COT TRI	Nombre de projets accompagnés	33 fiches (148 ha) en convention avec l'EPF. Augmentation de 68 % du nombre d'hectares de zones délimitées entre 2005 (115 ha) et 2015 (193 ha).	29	
15 Recherche, développement et l'innovation pour accélérer la transition énergétique et écologique	Mise en place de la démarche New-C-Land sur le Cambriès (projet Interreg) en partenariat avec l'ISA	nombre d'ha valorisé ou nombre d'acteurs engagés	0 ha / 0 acteurs	10	



Le Pays met en place depuis plusieurs années des dispositifs financiers d'aide pour soutenir des projets locaux des collectivités, des privés (entreprises et associations) à travers le FISAC du Pays du Cambrésis et le programme européen LEADER 2014/2020.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)



Le Pays dispose d'une enveloppe dédiée au soutien au commerce et à l'artisanat sur l'arrondissement (hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC, complémentaire au FISAC du Pays du Cambrésis), 2017-2020, en partenariat avec la DIRECCTE - financeur, les 3 EPCI du territoire (CAC, CA2C, CCPS) – co-financeurs des aides directes, les communes de Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Solesmes, Avesnes-lez-Aubert, les Chambres consulaires (CCI, CMA), l'Union commerciale Le Cateau-Expansion.

Cette enveloppe de 192 365 € a été attribuée au Cambrésis pour le maintien et le développement des services à la population en milieu rural (boulangerie, boulangerie, coiffure...) et est répartie entre les :

- Aides directes aux commerces/artisans/services de proximité
- Équipements ou animations collectifs des collectivités
- Ingénierie

Une seconde modification des montants de l'enveloppe entre ces 3 axes a été acceptée par la Direccte pour s'adapter à la réalité des demandes.

Les projets éligibles aux aides directes aux commerçants et artisans sont des investissements liés à la :

- Modernisation de devantures, des équipements de production et à la sécurisation
- Mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En 2020, le comité d'attribution s'est réuni le 27 octobre, pour attribuer les dernières aides directes aux entreprises ; l'enveloppe étant consommée.

Bilan de la programmation FISAC du Pays du Cambrésis en 2020

En 2020, la programmation des projets s'est poursuivie :

- Six projets programmés sur la modernisation soit 9 070 €. En additionnant les dossiers soutenus depuis 2018, les aides de modernisation apportées représentent 1 30 985 € soit 100 % de l'enveloppe.
- Un dossier programmé sur l'accessibilité soit 1 083 €
- Deux actions déprogrammées en raison d'une mise en œuvre hors calendrier FISAC :
 - o Réhabilitation du marché couvert de Solesmes,
 - o Création d'une signalétique commerciale à Avesnes-les-Aubert,
- Une action se poursuit – l'évaluation du FISAC - le travail de capitalisation a commencé avec le cabinet AID.

Dans le contexte de la crise sanitaire inédite et de sa répercussion économique, il a été décidé de :

- Modifier la destination des fonds attribués des actions déprogrammées vers des projets communaux ou d'EPCI, en soutien aux commerçants / artisans.
- Prolonger le dispositif FISAC jusqu'au 14 février 2022

Une demande d'avenant auprès de la Direccte est donc en cours.

Le FISAC du Pays du Cambrésis est un dispositif adapté pour le commerce et l'artisanat pour un maintien et un développement de service à la population en milieu rural. Il permet également de mobiliser des fonds européens.



SB COIFFURE - SANDRA MAQUESTIAU
Aménagement du salon de coiffure,
Caudry

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE



Programme européen LEADER 2014-2020



Elaborée en 2015 suite à la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et à partir du bilan du programme LEADER 2007-2013, la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité ciblée de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales.

La stratégie est définie par 3 axes majeurs :

- Développer, moderniser et promouvoir l'offre économique du Cambrésis rural
- Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambrésis rural
- Accompagner les filières liées à l'économie circulaire : circuits courts, valorisation des déchets

L'enveloppe allouée au Cambrésis s'élève à 1 280 000 €.

Organisation et animation du Groupe d'action locale

Une réunion de comité d'installation et trois réunions du comité de programmation du GAL du Cambrésis (07 février à Beauvois en Cambrésis / 01 décembre : comité d'installation et le 10 décembre, en visioconférence) ont eu lieu.

Le comité de programmation est constitué d'élus et de membres de la société civile (entrepreneurs, représentants associatifs, membres du conseil de développement). Après les élections locales, un nouveau comité de programmation s'est installé. Et la présidence a été transmise à Madame Laurence RIBES. Ce nouveau comité de programmation est toujours aussi assidu. Cette année, 29 projets ont été programmés pour 368 828 €, soit 29% de l'enveloppe.

Depuis le début de la programmation, 78 projets ont été soutenus ce qui représente 92% de l'enveloppe répartis comme ci-dessous :

Fiche	Montant enveloppe initiale	Nbre de projets soutenus	Coût total des opérations	Montant subvention LEADER accordée	% de consommation	Montant subvention LEADER payée	% de paiement
FICHE 1	565 095 €	53	1 456 023,69 €	558 852,66 €	97,32%	359 253,90 €	63,57%
FICHE 2	54 645 €	2	95 011,00 €	54 640,20 €	99,99%	34 640,20 €	63,39%
FICHE 3	75 195 €	6	235 513,54 €	111 407,83 €	99,99%	32 821,61 €	43,65%
FICHE 4	182 405 €	7	369 054,34 €	139 772,68 €	75,40%	104 120,45 €	57,08%
FICHE 5	46 670 €	1	101 775,00 €	46 666,66 €	99,99%	46 666,66 €	99,99%
FICHE 6	70 990 €	4	93 008,41 €	63 655,45 €	89,67%	17 297,44 €	24,37%
FICHE 7	40 000 €		- €	- €	0,00%	- €	0,00%
FICHE 8	245 000 €	5	405 097,52 €	203 743,96 €	83,11%	149 942,24 €	61,20%
TOTAL	1 280 000 €	78	2 755 483,50 €	1 178 739,44 €	92,09%	744 742,50 €	58,18%

(*GAL : groupe d'action local qui porte le programme LEADER, en l'occurrence, dans notre cas, le Pays du Cambrésis)

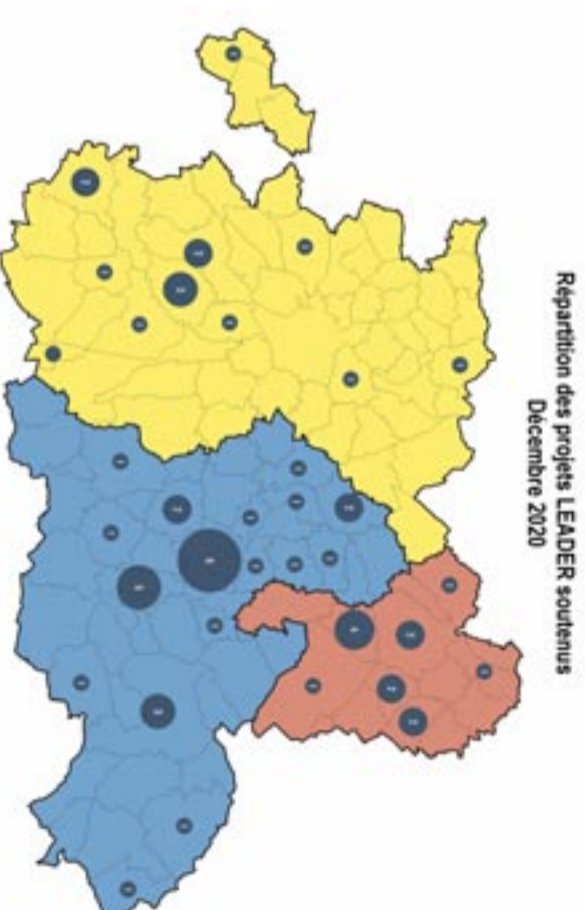
Aussi, en 2020, 26 dossiers ont été payés, soit 311 000 € qui représentent 25 % de l'enveloppe. Ce qui fait, depuis le début du programme, un total de 58 % de taux de paiement.



L'Atelier des fleurs
Modernisation de la fleuristerie à Escaudœuvres



Le Caméléon
Création d'une cellule snack Solesmes



Le nombre de projets important répondant à la fiche-action 1 : « Dynamiser l'offre de services économique existante » est en adéquation avec le soutien économique des EPCL auprès des entreprises. Aussi le comité de programmation a validé une modification de la maquette financière initiale, souplesse accordée à ce programme, afin de l'adapter aux besoins et demandes du territoire. Le territoire du Cambrésis, fort de sa dynamique de programmation, a sollicité la Région sur le besoin d'une enveloppe complémentaire, pour continuer à soutenir les demandes des porteurs (publics et privés) toujours aussi nombreux. Une quinzaine de projets sont sur liste d'attente.

Le GAL, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Cambrésis, a poursuivi le travail d'émergence du projet de coopération « Mise en place du label touristique - Qualité Tourisme ». Ce projet est en cohérence avec les orientations de développement touristique à l'échelle de l'arrondissement et l'axe 2 de la stratégie LEADER « Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambrésis rural ».

L'idée de ce projet est d'accompagner les équipements touristiques, les restaurateurs et les hébergeurs (hôtels, chambres d'hôtes, campings...) à obtenir le Label Qualité Tourisme (label national reconnu) afin de :

- Augmenter l'attractivité et la fréquentation des lieux
- Soutenir l'activité économique des différents acteurs
- Favoriser les échanges entre acteurs complémentaires entre territoires limitrophes

Plusieurs rencontres se sont organisées avec le territoire de coopération pressenti, le GAL Cœur des Hauts-de-France (Péronne et alentours), territoire du département de la Somme. La Direccte, partenaire privilégié, a été rencontrée pour aider à affiner le projet. La crise sanitaire a ralenti les avancées de la coopération.

La dynamique du programme LEADER 2014-2020 se poursuit sur l'ensemble de l'arrondissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Budget principal

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	1 833 599.29 €	1 251 510.00 €	3 085 109.29 €
Titres émis	164 219.66 €	687 240.25 €	851 459.91 €
Réduction de titres			
Recettes nettes	164 219.66 €	687 240.25 €	851 459.91 €
Dépenses			
Autorisation budgétaires	1 833 599.29 €	1 251 510.00 €	3 085 109.29 €
Mandats émis	311 368.50 €	589 214.12 €	1 509 494.77 €
Annulation de mandats		790.05 €	790.05 €
Dépenses nettes	311 368.50 €	588 429.07 €	899 792.57 €
Résultats de l'exercice			
Excédent		98 816.18 €	
Déficit	147 148.84 €		48 332.66 €

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Budget Principal			
Investissement	1 099 951.29 €	-147 148.84 €	952 802.45 €
Fonctionnement	237 068.05 €	98 816.18 €	335 884.23 €
Total	1 337 019.34 €	-48 332.66 €	1 288 686.68 €

COMPTES ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE « PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "HABITER MIEUX" »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	0,00 €	611 292.16 €	611 292.16 €
Titres de recettes émis	0,00 €	497 517.33 €	497 517.33 €
Réduction de titres	0,00 €		
Recettes nettes	0,00 €	497 517.33 €	497 517.33 €
Dépenses			
Autorisation budgétaires	0,00 €	611 292.16 €	611 292.16 €
Mandats émis	0,00 €	353 648.77 €	353 648.77 €
Annulation de mandats	0,00 €		
Dépenses nettes	0,00 €	353 648,77 €	353 648,77 €
Résultats de l'exercice			
Excédent		143 868.56 €	143 868.56 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Budget annexe			
Fonctionnement	200 098.51 €	143 868.56 €	343 967.07 €
Total	200 098.51 €	143 868.56 €	343 967.07 €

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte
La participation des collectivités - **En 2020 : 2,60 € par habitant.**
Le budget annexe PIG « Habiter Mieux » : le montant de cotisation
a été fixé en 2020 à **1€ par habitant.**

ACTEE 1 : Action des Collectivités Territoriales pour l'Énergie
 L'Agence Nationale de Développement de l'Énergie (ANDE) a financé la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. La principale mission de l'ADEME est d'accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

ADVB : L'aide départementale aux villages et aux bourgs (ADVB) permet depuis 2016 d'accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans leurs projets d'aménagement.

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux.

Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :
 - La lutte contre les fractures sociales et territoriales
 - La lutte contre la précarité énergétique.

CAC : Communauté d'agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d'économie d'énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d'Économies d'Énergie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la totalité de l'opération.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l'État et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l'investissement public et privé. Évolutifs, ils s'échelonneront sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan État-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure) : le cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local. L'investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s'est traduite par la mobilisation de fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

DIRECCTE : Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont des services déconcentrés de l'État sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Économie et des Finances.

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. Le Fisac est un dispositif qui a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. L'aide du Fisac prend la forme d'une subvention, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets nationaux.

FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3^{ème} révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Énergie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :
 -Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...),
 -Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale,...

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PLG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les

**Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial
et Rural du Pays du Cambrésis**

Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr



Rapport d'activités 2020